



# Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 23 mars 2009

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures.

Mme Marie-Ange LEMIGNON est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 23 février 2009 est approuvé.

M. MATHIEU précise que Mme THOMAS a été déclarée excusée alors qu'elle ne l'était pas. M. le Maire pense qu'il peut arriver d'excuser des élus habituellement très assidus ayant un empêchement exceptionnel.

## I - FINANCES

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 : Ville, Forêt, Service des Eaux, Service des Pompes Funèbres, Animations, Cafétéria bar bowling, R.M.E., Locations Industrielles, Lotissements, Lotissement du Pré des Gouttes, Lotissement de la Lunelle, Lotissement la Louvière, Lotissement des Huttes

M. le Maire, conformément à la loi, se retire pour le vote des Comptes Administratifs, lesquels reflètent le bilan de sa gestion 2008. Mme Liliane MENGIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, prend alors la présidence pour cette question.

A son retour, M. le Maire prend note du vote avec satisfaction et remercie ses collègues et collaborateurs, et plus spécialement Mme GAILLET et Mme CLAUDEL, chargées des finances.

Madame GAILLET présente le CA 2008 de la Commune qui est approuvé par 21 voix pour et 5 abstentions.

Madame GAILLET présente les CA 2008 : Forêt - Eaux - Pompes Funèbres - Animations - Cafétéria-Bar-Bowling - Régie Municipale d'Electricité - Locations industrielles - Lotissements - Lotissement du Pré des Gouttes - La Lunelle - Lotissement de la Louvière - Lotissement des Huttes, qui sont approuvés à l'unanimité des votants.

Madame Liliane MENGIN remercie les services et Madame GAILLET pour leur effort dans la gestion de la collectivité.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER, RECEVEUR MUNICIPAL, POUR L'EXERCICE 2008

Les Comptes de Gestion établis par le Receveur Municipal correspondent aux Comptes Administratifs, après vérification contradictoire entre les services communaux et ceux de la Trésorerie.

Sur proposition de Mme GAILLET, adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la concordance parfaite des comptes du Maire et de ceux du Trésorier en ce qui concerne les budgets annexes Forêt, Service des eaux, Service des Pompes Funèbres, Animations, Cafétéria bar bowling, R.M.E., Locations Industrielles, Lotissements, Lotissement Pré des Gouttes, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement des Huttes ; Pour ce qui concerne les comptes de la ville, le résultat du vote est de 22 voix pour et 5 abstentions.

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 : Ville, Forêt, Service des Eaux, Service des Pompes Funèbres, Animations, Bowling, R.M.E., Locations industrielles, Lotissements, Lotissement du Pré des Gouttes, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement des Huttes, Lotissement du Pré de la Selle

#### BUDGET PRIMITIF VILLE 2009

Résultat du vote : 22 voix pour et 5 abstentions

M. ARNOULD propose

qu'il n'y ait pas l'augmentation des taux prévue bien que celles-ci soient limitées à 1,5 %

Proposition d'autofinancement réduit à 1 460 000 €

Suppression ligne « Maison des arts » Emprunt réduit 200 000 €

Et d'ajouter 71 000 € aux voiries et réseaux sur le fonctionnement

Monsieur le Maire répond que pour mettre en plus 71 000 € en voirie, il faudrait diminuer d'autant l'autofinancement et le ramener à 1 390 000 €.

Pour la municipalité, il faut laisser une marge de manœuvre à la commune. Il rappelle la baisse des bases de Taxe Professionnelle avec Eurelectric (14 380 613 à 12 670 000 €, soit 8 % de baisse des recettes de la fiscalité locale)

Du fait de ces reculs, il convient de garder une pression fiscale constante

Pour la dotation globale de fonctionnement, elle est en baisse sur plusieurs années, avec -0,85 % en 2009. La commune a perdu environ 50 000 € sur 3 ans. De plus 45 000 € sont reversés à l'Etat au titre de la péréquation de la Taxe Professionnelle.

Mme GAILLET rappelle que le prélèvement maintenu est gage d'investissement pour la collectivité ; les communes sont les moteurs de l'économie en particulier en matière de BTP.

Importance des projets et des programmes de voirie.

L'emprunt est également faible avec une baisse de la dette significative.

La Maison des Arts et Métiers répond à une demande des artisans, volet pluridisciplinaire avec différentes activités, dont des activités artistiques et sociales ; elle fait partie de l'engagement pris par la municipalité sortante lors de la dernière et récente consultation électorale.

M. le Maire rappelle le potentiel fiscal et la volonté d'investir fortement de la commune.

M. MATHIEU indique que l'augmentation de 1,5 % de la fiscalité est certes modérée mais ne pas augmenter serait un signe pour la population et les entreprises

De plus, les membres de la minorité ne partagent pas le projet de la Maison des Arts et Métiers mais sont d'accord sur la minorité investissements et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

M. le Maire prend acte de la position de l'opposition en ce qui concerne la Maison des Arts et Métiers mais se réjouit et constate l'accord pour le reste des investissements. Il rappelle que la commune n'est plus en zone éligible par l'Etat pour la prime de 1 000 € par salarié pour la Taxe Professionnelle et là il n'y a pas eu de signe. Nos entreprises sont pénalisées. Cette limitation de la hausse à 1,5 est un grand signe également car cela correspond à l'inflation, alors que les reculs enregistrés de recettes se montent à 5 ou 6 % ; d'ailleurs nous enregistrons pour le Conseil Général une augmentation des taux des impôts de 5,7 %...

Pour sa part, M. le Maire se réjouit de présenter un tel budget dynamique malgré la disparition totale de l'Usine Eurelectric avec les recettes correspondantes.

### BUDGET PRIMITIF FORET - EAUX - POMPES FUNÈBRES - ANIMATIONS - BOWLING - LOCATIONS DE FONDS - LOTISSEMENTS 2009 - LOTISSEMENT DU PRÉ DES GOUTTES - LOTISSEMENT "LA LUNELLE" - LOTISSEMENT DE LA LOUVIÈRE - LOTISSEMENT DES HUTTES, LOTISSEMENT "PRÉ DE LA SELLE"

Résultat des votes : Unanimité des votants

#### BUDGET PRIMITIF REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Monsieur Jean-Pierre SAVOYE, Adjoint et Président du Conseil d'Exploitation de la RME, présente le budget proposé.

Suite à la demande de M. ARNOULD, il précise que les primes et gratifications correspondent à des départs en retraite, primes de naissance et médailles.

Résultat du vote : Unanimité des votants

## AFFECTATION DES RESULTATS 2008 POUR LA COMMUNE ET SES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme GAILLET, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions en ce qui concerne le budget communal et à l'unanimité pour les budgets annexes, décide d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement des budgets susvisés :

	Résultat cumulé en sortie d'exercice	Affectation au compte 1068 Investissement du budget concerné	A reprendre au B.P. 2009 Fonctionnement du budget concerné	Affectation au budget principal
Commune	2 177 472.43	2 000 000.00	177 472.43	
Eau	28 654.65	28 000.00	654.65	
Forêt	204 168.93	25 639.40	329.53	178 200.00
Locations Industr.	315.81		315.81	
Pompes Funèbres	-61.49			-61.49
Animations	-7 172.03			-7 172.03
Lotissements	88 401.70		88 401.70	
Lot. Les Huttes	18 902.49		18 902.49	
Lot. Pré des Gouttes	12 195.31		12 195.31	
R.M.E.	436 875.13	6 875.13		430 000.00
Lot. La Louvière	13 638.81		13 638.81	
Lot. La Lunelle	6 811.00		6 811.00	
Cafétéria-Bar-Bowling	-10 916.55			-10 916.55

## VOTE DES 4 TAXES POUR 2009

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre, décide pour 2009 une variation différenciée des taux, soit une évolution de 1.5 % des taux de Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti et Taxe Professionnelle, à savoir :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX 2009 (en %)	Base d'imposition notifiée pour 2009
Taxe d'habitation	8.69	5 379 000
Foncier bâti	13.77	5 372 000
Foncier non bâti	27.75	94 200
Taxe professionnelle	11.86	12 670 000

## PARTICIPATION FINANCIERE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT POUR 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au paiement des contributions financières aux syndicats intercommunaux :

- Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées (Fonctionnement)...3 371.45 €
- Piste multi-activités La Voie Verte des Htes Vosges.....6 445.51 €
- Parc des Ballons des Vosges (1 €/hab.) soit .....4 928,00 €
- Syndicat Mixte Assainissement .....100.00 €

et de reconduire son accord pour la participation fiscalisée en ce qui concerne le SIVU Tourisme Hautes-Vosges pour un montant de 42 596.73 €.

## APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune et le représentant de l'Etat pour s'engager dans ce dispositif.

## TARIFS EAU 2009 POUR LA PERIODE DE CONSOMMATION A COMPTER DU 1er JANVIER 2009

Depuis l'arrêté du 06/08/2007, paru au Journal Officiel du 21/09/2007, le pourcentage du montant de l'abonnement au service des eaux ne doit pas être supérieur à 40 % du montant de la facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>. Une dérogation est prévue pour les communes classées « Commune Touristique ».

En 2008 la nouvelle procédure de classement pour La Bresse était en cours et les tarifs 2008 avaient dû être fixés comme suit :

- partie fixe facturée à raison d'une unité par point desservi : 36 €
- tarif au m<sup>3</sup>

- jusqu'à 10 m<sup>3</sup>..... 3 € le m<sup>3</sup>
- de 11 à 100 m<sup>3</sup>..... 0.15 € le m<sup>3</sup>
- au-delà de 100 m<sup>3</sup>..... 0.56 € le m<sup>3</sup>

Pour 2009, l'arrêté de classement de la Commune de LA BRESSE en « Commune touristique » nous permet de revenir au principe de tarification antérieur avec un abonnement et un découpage en deux tranches.

Sur proposition de M. Claude THIRARD, Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour 2009 les tarifs suivants :

- partie fixe facturée à raison d'une unité par point desservi : 66.50 €
- tarif au m<sup>3</sup>

- jusqu'à 100 m<sup>3</sup>..... 0.156 € le m<sup>3</sup>
- au-delà de 100 m<sup>3</sup>..... 0.585 € le m<sup>3</sup>

## II - RESSOURCES HUMAINES

### PROLONGATION TEMPORAIRE DE MISSION (POSTE ADMINISTRATIF OCCASIONNEL AU NIVEAU DES ARCHIVES DE LA MAIRIE)

Suite au besoin occasionnel de personnel en matière de travaux d'archivage des dossiers

de la Mairie concrétisé par l'Assemblée lors de sa séance en date du 15/09/08, et afin de permettre à l'agent contractuel recruté en vertu de la dite délibération de clore la mission qu'il lui avait été confiée initialement sur une période de 6 mois, il sera proposé au Conseil Municipal, compte tenu du travail fastidieux que représentent ces différentes tâches, de maintenir l'intéressé en fonction.

Ce maintien temporaire -qui s'avère aujourd'hui nécessaire- et qui prendrait donc effet au 1<sup>er</sup> avril 2009, aurait pour avantage de permettre à l'agent de finaliser l'entière exécution de sa mission et d'accompagner les services communaux dans la mise en œuvre de la méthode de classement préconisée par les Archives départementales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de ce poste.

### CONVENTION COLLEGE / VILLE

En 1997, une convention a été établie avec le Collège des Boudières afin que les enfants des écoles primaire et maternelle du Centre puissent bénéficier de la cantine scolaire facturée par le collège, avec du personnel mis à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention portant sur la facturation des prestations et la mise à disposition du personnel qui complètera la délibération de janvier 2009 qui ne portait que sur la mise à disposition du personnel jusqu'au mois de juin 2009. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

## III - MARCHÉS PUBLICS

### AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN EAU POTABLE DE SECTEUR DE BELLE-HUTTE

Dans le cadre des travaux de développement en eau potable du secteur de Belle-Hutte, il convient de conclure un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer définitivement la rémunération du bureau d'études SOGREAH sur la base des modifications intervenues par rapport à la mission initiale du maître d'œuvre et de l'estimation des travaux réalisée au stade de l'avant projet.

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des études supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis pour les marchés à procédure formalisée et lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. En l'espèce, il s'agit d'un marché à procédure adaptée, l'assemblée délibérante doit statuer sur celui-ci pour autoriser l'exécutif à le signer car cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5%.

#### Objet de l'avenant :

Fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre. Le montant de cet avenant n'est pas encore connu à ce jour.

Montant HT du marché initial .....	53 900.00 €
Montant de l'avenant n°2 .....	4 183.80 €
Montant HT du nouveau marché .....	58 083.80 €
TVA à 19.6 % .....	11 384.42 €
<b>Nouveau montant TTC du marché .....</b>	<b>69 468.22 €</b>

Sur proposition de Mme GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

### DESIGNATION D'UNE COMMISSION COMPOSEE EN JURY POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA REHABILITATION DE LA MAIRIE - SALLE DES FETES

A la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise qu'en plus de deux personnalités ayant un intérêt particulier à l'opération (Directeur Général des Services et Directeur des Services Techniques) quatre personnalités qualifiées en réhabilitation de bâtiment, membres à voix consultative de la commission composée en jury, seront désignées par le président.

Le Conseil Municipal confirme également la désignation des 5 membres titulaires, des 5 membres suppléants soit

Majorité :	Titulaires	Suppléants
	GAILLET Francine	MOUGEL Myriam
	HUGUEL Michel	POIROT Walter
	THIRARD Claude	MOUGEL Sylvain
	RABANT Nadia	PERRIN François
Minorité :	MATHIEU Jérôme	CROUVEZIER Maryvonne

et précise que M. Raymond MARCHAL souhaite faire partie de la commission à titre consultatif.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

#### - REFECTION DU PONT DE LA VERTBRUCHE

La Commune de La Bresse envisage de réaliser la réfection du pont de La Vertbruche afin de remédier aux désordres (affaissement, fissures, cavités, corrosion...), de consolider et d'élargir l'ouvrage d'art.

Cette opération permettra également d'améliorer la circulation dans un secteur très fréquenté en période estivale.

Le montant estimatif des travaux est de 120 000.00 € HT. La Commune peut escompter une subvention à hauteur de 10 % du montant HT des travaux au titre de l'amélioration de la voirie communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport afin d'approuver le projet de travaux de réfection du pont de La Vertbruche et décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Vosges.

#### - ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Dans le cadre de l'apprentissage de la musique et en relation avec le S.I.V.U de musique, l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc souhaite obtenir le concours de la Commune afin d'acquérir des instruments de musique destinés aux élèves de l'Ecole intercommunale de musique, au titre de l'année 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général pour les achats suivants :

deux flûtes, deux clarinettes, un saxophone, un cor simple, deux cornets.  
pour un montant total HT de 4 055.95 € (4 850.92 €TTC). La Commune peut escompter une subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et sollicite une aide financière auprès du Conseil Général des Vosges pour l'acquisition de ces instruments.

### DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA D.G.E POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES JONQUILLES

La Commune de La Bresse envisage d'aménager la rue des Jonquilles dans le cadre d'une opération d'ensemble visant à améliorer l'environnement, le cadre de vie et la sécurité par la création d'un cheminement piétonnier de la rue Mougel Bey à la rue du Dr Lapierre.

La Commune sollicite auprès de L'Etat une subvention sur la D.G.E 2009 au titre de l'aménagement de bourgs. Elle peut escompter une aide financière sur un taux compris entre 30% et 45%.

M. MARCHAL remarque que cette question n'a pas été vue en commission. M. THIRARD

répond que ce dossier a été étudié par la précédente commission, il s'agit de sécuriser la liaison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et sollicite l'aide financière de l'Etat sur la D.G.E.

## IV - TERRAIN - URBANISME

### CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE à M. BERNARD POIROT "CHEMIN DU BREUIL".

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

#### CESSION DE TERRAIN A BATIR à la SARL "LE COUCHETAT"

Sur avis favorable de la commission des terrains (du mandat précédent), M. Claude THIRARD, adjoint délégué, propose de céder à M. PERRIN Hervé une parcelle de terrain d'une surface de 1200 m<sup>2</sup>, cadastrée section AO N° 146p, 147p, 149p, située "Devant Bellegoutte". Ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment à usage de commerce et d'artisanat. Il serait cédé aux conditions suivantes :

- le prix du terrain est de 10 € le m<sup>2</sup>
- surface : 1200 m<sup>2</sup> suivant plan dressé par le Cabinet JACQUEL à Remiremont
- les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- zone du P.L.U. : Nh
- conditions particulières :
  - servitude de passage : accès aux parcelles communales
  - viabilisation à la charge de l'acquéreur notamment le raccordement en électricité, la mise en service d'une source répondant aux normes en vigueur et assainissement non collectif.
- destination du terrain : construction d'un bâtiment à usage de commerce et d'artisanat lié à l'activité du secteur.

Ces différentes conditions ont été acceptées par M. PERRIN Hervé, représentant la SARL "Le Couchetat".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'aliénation des terrains définis ci-dessus au prix et conditions ci-dessus énoncées.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune toutes pièces contractuelles.

M. MARCHAL pose la question du parking. Monsieur THIRARD répond qu'un échange est prévu dans le projet de parking de la Basse des Feignes et que M. PERRIN prévoit la création de 5 ou 6 places de parking en face de l'Auberge du Couchetat.

### ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE / MICHEL CLAUDEL - TRAVERSE DE LA ROCHE

M. Michel CLAUDEL est propriétaire "Traverse de la Roche".

Il a souhaité régulariser une location de terrain communal sur lequel a été construit, en 1876, un bâtiment (remise) de tout temps utilisé par ses parents et lui-même.

M. CLAUDEL propose un échange de terrain à proximité.

Suite à l'avis favorable de la commission des terrains, il est proposé de procéder à l'échange de terrain suivant :

- la Commune de LA BRESSE cède à M. CLAUDEL Michel l'emprise du bâtiment et ses abords immédiats, soit 115 m<sup>2</sup> (zone UC du PLU) - AS N° 360p
- M. Michel CLAUDEL cède à la commune de LA BRESSE la parcelle AS 292 pour 290 m<sup>2</sup> (zone N du PLU).

Suite à avis du service des Domaines en date du 19 décembre 2008, cet échange sera réalisé sans soulte de part et d'autre.

M. Michel CLAUDEL a accepté ces conditions et la prise en charge des frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'échange ci-dessus mentionné.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à ce dossier.

## V - FORET

### CREDITS FORESTIERS 2009 - APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Vu la proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2009, ainsi que les conventions de maîtrise d'œuvre liées aux travaux d'investissement, et vu l'avis de la commission des Forêts en date du 13 janvier 2009, qui a étudié ce programme, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'actions pour un montant de 276 873,00 € HT.
- approuve les conventions de maîtrise d'œuvre et les devis associés à ce programme.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

## VI - DIVERS

### REFORME DES COMMUNES TOURISTIQUES ET DES STATIONS CLASSEES : DENOMINATION DE LA VILLE DE LA BRESSE EN « COMMUNE TOURISTIQUE »

Tenant compte des nouvelles dispositions légales et après plus de 5 années de procédure, la commune de La Bresse a été classée en Station de Tourisme par décret du 24 Février 2009 paru au Journal Officiel du 25 Février 2009. Ce classement est valable pour 12 ans.

Le législateur a engagé une réforme entrée en vigueur le 3 mars 2009

- des communes touristiques afin de leur redonner un fondement juridique.
- des stations classées en vue de faire du classement un indice de qualité, de le rendre plus compréhensible du public et d'instaurer une dynamique d'excellence.

La loi du 14 avril 2006 a prévu une architecture à 2 niveaux :

- Une Commune Touristique est une commune qui met en œuvre une politique locale du tourisme et offre des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente.

La dénomination de commune touristique est accordée par Arrêté Préfectoral pris pour une durée de cinq années.

Une Station Classée de Tourisme est une commune dénommée touristique qui met en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique, tend à assurer la fréquentation pluri saisonnière, met en valeur ses ressources naturelles, patrimoniales et qui mobilise les ressources en matière de création et d'animation culturelles et d'activités physiques et sportives.

Le classement en station de tourisme est accordé par décret simple pour une durée de douze ans. Les stations déjà classées perdent leur classement suivant leur date de

classement. Celles qui ont été classées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969, dont La Bresse, perdent leur classement le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

On peut se réjouir que la commune soit d'ores et déjà au rendez-vous pour cette prochaine décennie. Ceci est l'aboutissement du dossier suivi par M. Jean EYNIUS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la dénomination de la Ville de La Bresse comme « Commune Touristique ».

#### SERVITUDE DE PASSAGE

Afin de permettre le raccordement des eaux usées des futurs bâtiments de la Société Chalets Poirot, il est nécessaire de passer par l'emprise de terrains de la Société SNM Alu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention permettant la constitution d'une servitude de passage entre la commune et la Société SNM.

#### QUESTIONS DIVERSES

➤ Suite au dernier Conseil Municipal, nous avons interrogé les services fiscaux pour qu'ils relancent dans les délais les administrés redevables de TLE. Nous avons reçu les réponses de l'association des maires et des services fiscaux. M. MARCHAL et de M. ARNOULD doivent apporter des éléments de réponse

#### ➤ Remerciements

- des élèves de l'École St Laurent pour la fête du ski
- du Syndicat mixte pour une école de musique pour l'aide technique apportée à l'occasion du stage batterie-fanfare qui a eu lieu à Ramonchamp
- du Club Alpin Français (Hautes Vosges, La Bressaude et Cornimont) pour le soutien apporté lors des épreuves de ski de montagne
- de l'Harmonie Jeanne d'Arc pour la subvention attribuée pour les tenues de musiciens
- d'Adrien MOUGEL pour le mécénat sportif accordé

➤ Ski nordique – Point sur le biathlon

➤ Mme Evelyne POIROT annonce sa démission et proposition sera faite à M. Bernard KRID pour son remplacement

➤ M. Jean-Pierre SAVOYE fait état des crédits alloués par élève avec rapprochement de la liste officielle des fournitures scolaires de l'Education Nationale. En comparaison avec d'autres communes, la ville n'a pas à rougir des dépenses faites pour le scolaire. Elles sont au-delà tant pour les fournitures que pour les travaux.

➤ M. le Maire propose à deux conseillers de faire partie du Comité de Pilotage sur la faisabilité d'un parc animalier à La Bresse. Mme Myriam MOUGEL souhaite en faire partie ; sa candidature est acceptée. Nous n'enregistrons aucune autre candidature.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23h30.

La Secrétaire de séance,  
Marie-Ange LEMIGNON

Le Maire,  
Guy VAXELAIRE

## MOT DU MAIRE (suite)

### DES RÉSULTATS NÉANMOINS CORRECTS ET UN BUDGET TOURNÉ VERS L'AVENIR

Tenant compte des tendances observées ces dernières années, nous avons anticipé le resserrement des budgets de fonctionnement et nous obtenons aujourd'hui le fruit de ce travail, lequel permettra de limiter l'augmentation des taux de fiscalité à 1,5 %.

Malgré les difficultés évoquées ci-dessus, ceci est devenu possible :

- grâce aux économies réalisées sur les dépenses courantes, à la fin du remboursement des emprunts pour la piscine (elle est totalement payée) et à une gestion de plus en plus pointue.

- malgré les baisses importantes des droits de mutation (du fait de la récession dans l'immobilier), de la baisse de la ressource forestière (depuis la tempête de 1999, nous n'avons eu que 2 années de revenu forestier correct) et surtout la fin de la taxe professionnelle de Prysmian Eurelectric (celle-ci représentait à elle seule près de 10% de l'ensemble de la recette des impôts locaux...)

### FISCALITÉ LIMITÉE MALGRÉ DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous le voyez, nous aurions eu de multiples raisons pour justifier une augmentation importante de la fiscalité mais nous avons tenu compte de la difficulté croissante des ménages, des entreprises et des incertitudes pour l'avenir. Pour ce faire, nous avons proposé un budget très équilibré qui favorise les investissements tels que je l'avais envisagé dans le bulletin municipal de janvier.

Quant aux revenus exceptionnels, du fait de la bonne saison d'hiver, chacun comprendra, que pour la commune, je n'en parle pas plus qu'à l'issue des 2 derniers hivers très en recul; Néanmoins, il faut, tout en tenant compte des dépenses de déneigement, savoir que dans le temps (à condition de garder des réserves pour le cas où...) il s'agit de ressources non négligeables dont une grande partie est destinée à l'Office de Tourisme pour conforter et développer ses missions.

En conclusion, la commune, pour 2009, entreprendra de nombreux chantiers d'investissement pour de nouveaux services à la population, tout en provoquant un effet induit de développement et d'attractivité pour demain. Je vous avouerai toutefois qu'à la nouvelle, il y a quelques années, de la disparition programmée d'Eurelectric à La Bresse, j'étais assez inquiet pour l'emploi et la situation financière de la commune.

Aujourd'hui, je me réjouis d'avoir proposé cette anticipation. Sachez que, dans de telles conditions, je n'aurais pris aucun pari pour boucler un tel budget en 2009, malgré les nouvelles difficultés survenues pour les finances publiques.

Aujourd'hui, je suis assez serein et peux vous assurer pour l'avenir, que sauf situation exceptionnelle, nous devrions pouvoir maintenir la pression fiscale au niveau actuel en euros constants.

Sachez, en tous les cas, qu'il s'agira de ma détermination en la matière, je propose donc de ne pas baisser les bras en choisissant :

AGIR et non GÉMIR à tous les niveaux, y compris de l'action locale

Avec mes meilleurs sentiments

Guy VAXELAIRE

## VIE DE LA COMMUNE

### ● Nouveau camion

Le nouveau camion est de type 2 essieux, 2 roues motrices, puissance 220 cv, marque DAF, PTAC 15 Tonnes, équipé d'un bras de levage et de 3 bennes amovibles que l'on peut poser sur différents chantiers



Une benne est plus spécialement destinée à l'équipe voirie, avec possibilité de charger une mini-pelle et des matériaux

Une autre munie de rehausseuses grillagées, est destinée à l'équipe espaces verts

La 3<sup>ème</sup> est polyvalente et pourra servir à de multiples utilisations dont le transport de barrières, tentes, podiums pour les manifestations extérieures

Ce camion a été livré avec un jeu de chaînes et de roues équipées de pneus hivernaux. Il a remplacé le petit camion Renault S 130 qui a été réformé.

### ● Team VTT



Présentation du partenariat entre le Team VTT Irwego Commencal et le SIVU Tourisme des Hautes Vosges :

Le samedi 7 mars, la Mairie de Bussang a eu l'honneur d'accueillir les représentants du nouveau Team VTT Irwego Commencal et ceux du SIVU Tourisme des Hautes Vosges pour la présentation officielle de leur partenariat aux médias et la signature de la convention qui les réunit.

En présence de Guy Vaxelaire (Président du SIVU Tourisme), Alain Vinel (Maire de Bussang), Michel Schlosser (Vice-président et Adjoint du SIVU Tourisme), Philippe Spillebout (Maire de Saint Maurice sur Moselle), et Philippe Poirot (Directeur du SIVU Tourisme), Gwen Fouché a présenté le Team VTT Irwego Commencal et notamment les cinq pilotes engagés qui sont :

Titouan Perrin Garnier  
Paul Remy  
Jérémy Arnould  
Damien Demange  
Gwen Fouché.



Ces cinq sportifs seront présents tout au long de la saison sur des événements régionaux, nationaux et même internationaux. Pour conquérir les podiums, ils seront équipés d'un nouveau VTT impressionnant de technologie et de légèreté (à peine 10kg).

Ce partenariat est donc un formidable outil pour promouvoir le Massif Vosgien en tant que « véritable terre du VTT » et ceci pour tous les niveaux de pratique. C'est ce que Philippe Poirot a rappelé en conclusion de la conférence de presse : « La promotion des stations adhérentes va être diversifiée avec d'autres moyens de communication. Si jusqu'à présent nous participions à des salons, nous allons aussi faire des opérations coups de poing entre le VTT, le ski de fond et d'autres thématiques pour mettre en valeur notre montagne ».

Le SIVU Tourisme des Hautes Vosges

### ● Jumelage La Bresse-Ménaka (Mali)

#### Le Container est arrivé à Ménaka.

Lors d'une cérémonie conviviale qui a eu lieu en mairie, M. Le Maire, les membres de la Municipalité et ceux du Comité de jumelage ont souhaité accueillir et féliciter chaleureusement l'équipe présente sur place pour s'assurer du bon cheminement du container jusqu'à Ménaka.



Né il y a environ un an et demi en concertation avec les habitants de Ménaka, le projet d'envoi d'un container répondant aux besoins des amis maliens vient d'aboutir.

Chargé le 13 janvier à La Bresse grâce à la générosité de tous, il avait alors entamé son long périple pour parvenir jusqu'au village jumeau.

Ravi de l'issue heureuse de ce vaste élan de solidarité, David Vaxelaire, le Président du Comité de Jumelage a déclaré : « S'il n'y avait eu personne sur place, le container serait toujours à Dakar ».







